

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 janvier 2010, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal
Sauf : - Raphaël LOMBARDET, procuration à Georges GARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Serge GOURBILLON, régisseur de notre camping municipal, décédé le 19 janvier dernier.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2009

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 02 décembre 2009, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

INDEMNITÉ FILIÈRE ANIMATION IEMP

➤ **Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)**

Cette indemnité est instaurée à compter du 1^{er} février 2010 au personnel animation.

Vote du conseil municipal : 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

➤ **Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Une indemnité d'administration et de technicité est instaurée à compter du 1^{er} février 2010 au personnel animation en fonction de leur manière de servir, de leur attribution, de leur ancienneté dans l'exercice de leurs fonctions.

Vote du Conseil municipal : 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

RÉGLEMENTATION DES MODALITÉS D'INDEMNISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Des indemnités horaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale selon les dispositions du n°2002-60 du 14 janvier 2002. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut-être dépassé sur décision de M. le Maire.

Vote du conseil municipal : 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

RÉGULARISATION POUR 2 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES ET D'UN POSTE D'ATSEM

- **Adjoint techniques** : après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 8 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions, d'ouvrir 2 postes d'adjoints techniques, 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} février 2010.

- **ATSEM** : après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, d'ouvrir un poste d'ATSEM, 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, au 1^{er} février 2010.

PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Michel PUJOL présente aux membres du conseil municipal le plan de financement définitif concernant la construction d'un accueil périscolaire et multi-accueil qui annule et remplace celui du 28 octobre 2009.

Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, approuve le plan financier présenté.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT : RUE DELACOUR : MAÎTRISE D'OUVRAGE

Même si l'assainissement de la rue Delacour a été refait en 2007, 2 maisons sont toujours inondées. M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de réhabiliter une partie des réseaux d'assainissement de cette même rue.

M. Michel PUJOL propose le Cabinet ANDRÉ de Pontarlier comme assistant à maître d'ouvrage pour un montant forfaitaire de 1000 euros HT.

Les membres du conseil municipal demandent s'il y a une garantie décennale. M. le Maire préfère ne pas prendre de décision avant de connaître les garanties exactes.

ÂGES & VIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la demande adressée à la commune le 23 décembre 2009 par la Société Âges & Vie Habitat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions, décide :

- D'accorder à la société Âges & Vie une aide, sous forme de subvention, d'un montant de 26 700 euros pour l'investissement immobilier à réaliser sur le territoire de la commune
- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de subventionnement entre la commune et la société Âges & Vie

MAISON CAILLIER BERNARD

M. le Maire fait part au conseil municipal que la commune se propose d'acquérir la maison Bernard CAILLIER, au 12 rue de Verdun, sur les parcelles cadastrées F 584 et F 587 au prix de 18000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Confie à Maître Frédéric CARTIER, notaire associé à Clerval, le soin de rédiger l'acte notarié
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront ouverts au BP 2010.

PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE AVEC OPÉRATEUR ORANGE ET TNT

M. le Maire expose au conseil municipal que « ORANGE et TNT » ont sollicité l'autorisation d'implanter un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit « La Plénoise », sur la parcelle cadastrée ZH n°79 à Clerval. La commune percevra un loyer de 3 000 euros par an.

L'exposé de M. le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à cette proposition
- Autorise M. le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe le conseil municipal que la fédération française de handball a accordé le label argent à l'école de handball du club HBC CLERVAL pour la saison 2009-2010 et félicite les bénévoles.

M. Georges GARNIER signale que Clerval subventionne majoritairement les associations qui comptent beaucoup de personnes de communes extérieures.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- D'attribuer des subventions annuelles aux associations selon le tableau joint
- D'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2010

CONTRAT ÉDUCATIF JEUNESSE : COMPTE D'EXPLOITATION 2008

Le compte d'exploitation 2008 de l'association « Familles Rurales » fait apparaître un excédent de 4 593,53 euros pour les activités d'animation C.E.J.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, décide de laisser cet excédent à l'association pour le financement de leurs futures animations.

CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE : PARTICIPATION FSE POUR ACHAT BABY-FOOT

Dans le cadre du CTJ, M. Jean-François TANGUY, animateur, a commandé un baby-foot mis à disposition des élèves du collège Louis Bonnemaillé. Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E.) participe à cet achat à hauteur de 200 euros pour une dépense de 570 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la participation du FSE du collège Louis Bonnemaillé
- Autorise M. le Maire à émettre le titre de recette supplémentaire

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SUPPRESSION TAXE PROFESSIONNELLE

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ÉNERGIE AU SYDED

M. le Maire demande au conseil municipal que, dans le cadre de l'opération désignée potentiellement génératrice de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située rue du Stade et Place du Gravier.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :

- Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économie d'Énergie générés par l'opération susvisée
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Économie d'Énergie concernés

STEP

➤ **Loi sur l'eau** : suite au schéma directeur d'assainissement de la commune, il est apparu nécessaire de restructurer les systèmes d'assainissement de la commune de Clerval et de créer une nouvelle station d'épuration. De part la taille de la station, le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le Bureau d'Études POYRY de Besançon, a été mandaté pour réaliser ce dossier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le projet d'assainissement
- décide de déposer le dossier loi sur l'eau de cette opération auprès de la MISE pour instruction au titre du code l'environnement
- autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

➤ **Arrêt des travaux** : La DRAC exige l'arrêt des travaux de la STEP pour fouilles archéologiques. M. le Maire précise :

- que le retard de ces travaux mettra certaines entreprises en difficulté
- qu'il est en contact avec les services de l'État afin d'accélérer la demande de la DRAC

➤ **Étude de raccordement de la commune de Chaux les Clerval** :

La commune de Chaux Les Clerval a demandé la possibilité de se raccorder à la future STEP. La commission des travaux se réunira prochainement pour étudier les solutions de raccordement, connaître la décision de la commune de Clerval et les modalités de participation aux frais.

LOCATION COPIEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer les copieurs actuellement en location avec Avenir Bureautique au profit de location avec TN Bureautique. Le nouveau contrat est signé pour un loyer de 1 890,00 euros HT, avec un contrat de maintenance pour chaque copieur pour toute la durée de la location.

INFORMATIONS

➤ **Camping :**

- parcelles de terrain : M. Georges GROSLAMBERT serait d'accord pour vendre à la commune les parcelles cadastrées F 287, F 288, F 289.
- Les arbres seront plantés prochainement

➤ **Budget** : une réunion sera organisée avec les membres de la commission « Finances » et ceux du conseil municipal qui le souhaiteront, courant février.

➤ **Préparation élections régionales du 14 et 21 mars** : Un planning de tours de permanences sera préparé.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux :**

- **RD683 :**

*enfouissement des réseaux secs en cours.

* travaux de voirie : L'entreprise LOCATELLI reprendra ultérieurement les travaux de voirie en raison de la malfaçon des travaux d'assainissement effectués antérieurement.

- **Rue de la Porte de Chaux** : le chantier démarrera le lundi 1^{er} février au matin. L'entreprise LOCATELLI, retenue par le syndicat des eaux, s'est engagée à réaliser les travaux au niveau de l'étranglement pendant les vacances scolaires qui auront lieu du 08 au 21 février 2010. L'ensemble des travaux est prévu pour une durée de 3 mois ½.

- **Âges & Vie** : les travaux ont débuté lundi 25 janvier.

➤ **ADMR** : M. le Maire a lu aux membres du conseil municipal la lettre de Mme Marie-Claude ROETHLISBERGER, présidente ADMR, par le biais de laquelle elle sollicite l'attribution d'autres locaux plus sains pour l'association (ceux occupés actuellement à la maison à colombages sont humides et froids). M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il pourra installer l'association ADMR au 1 avenue Gaston Renaud.

➤ **Boulangerie** : M. Stéphane MAROTEL propose un nouveau projet pour l'installation de sa boulangerie, au 1 avenue Gaston Renaud.

➤ **OM :**

- Tous les bacs seront livrés au 1^{er} février

- Les points d'apports volontaires seront supprimés le 15 février

- Une demande a été faite pour une ouverture supplémentaire de la déchetterie

➤ **Date du prochain conseil municipal** : 26 février 2010, 20 heures

Le Maire, Julien BOULANGER.

Visa des Membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance :

M. BOULANGER Julien	Mme CARLIN Évelyne	M. FOURNIER Fabrice	M. GARNIER Georges
Mme GOGUEY Jeanine	Mme GUYON Corinne	M. HOUG Claude	M.HUMBLLOT Claude
M. LOMBARDET Raphaël Excusé, procuration à Georges GARNIER	M. MARQUIS Michel	M. MOREL Jean-Louis	M. NICOLIER Stéphane
Mr PUJOL Michel	Mme RABOLIN Christelle	Mme RIGOULOT Dominique	